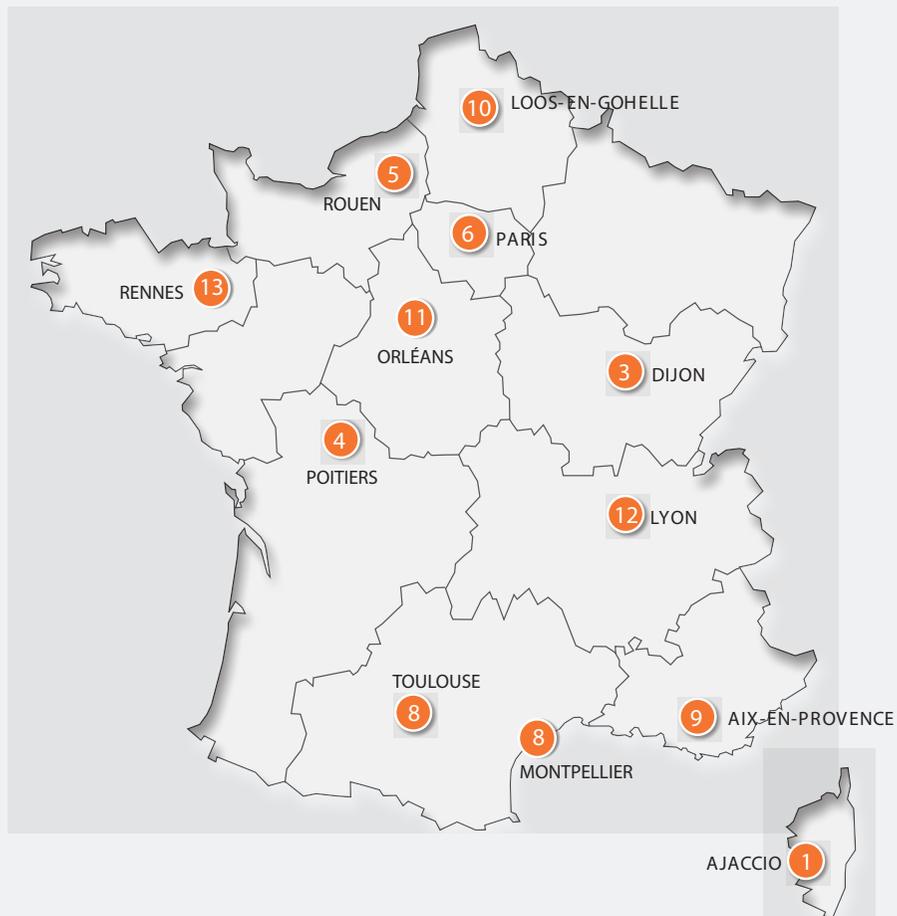


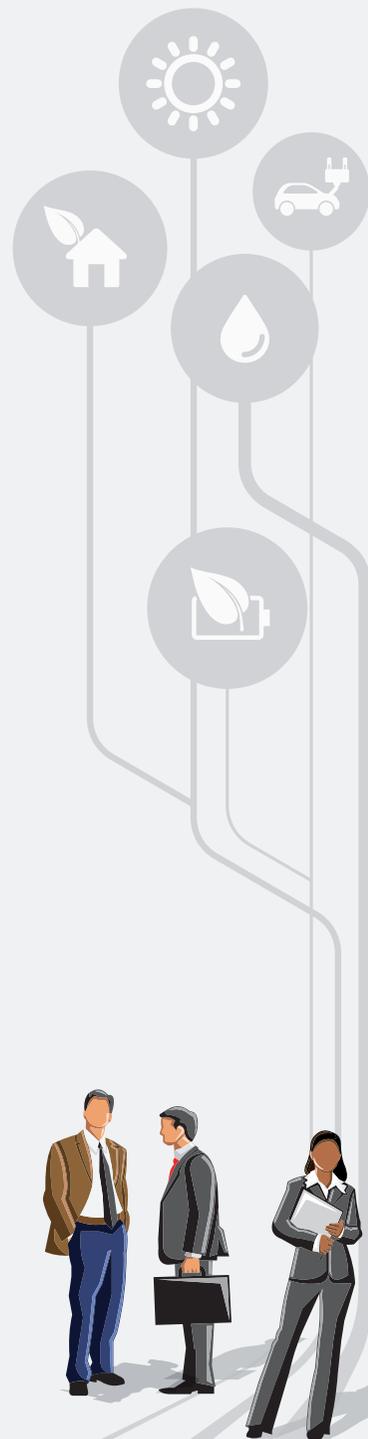
Les agences



RÉUNION



MARTINIQUE





En mai 2018, le RARE compte 13 agences :



1 AAUC
Agence de l'aménagement durable,
de planification et d'urbanisme de Corse
www.auc.corsica



2 AME
Agence Martiniquaise de l'énergie
www.energie.mq



3 ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté
Agence régionale pour l'environnement et le
développement soutenable
www.alterrebourgognefranchecomte.org



4 AREC Nouvelle Aquitaine
Agence régionale d'évaluation
environnement et Climat
www.arec-nouvelleaquitaine.com



5 ARE Normandie
Agence régionale de l'environnement
de Normandie
www.arenormandie.fr



6 Département énergie et climat - ARENE
IAU Île-de-France
www.arenidf.org



7 Énergies Réunion
Société Publique Locale Énergies Réunion
www.energies-reunion.com



8 AREC Occitanie
Agence régionale Énergie Climat Occitanie
www.arpe-occitanie.fr



9 ARPE PACA
Agence régionale pour l'environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.arpe-paca.org



10 CERDD
Centre ressource du développement durable
Hauts-de-France
www.cerdd.org



11 Écopôle Centre - Val de Loire
Établissement public régional de sensibilisation à
l'environnement et au développement durable en
Centre-Val de Loire
www.ecopole-regioncentre.fr/



12 Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
Agence régionale de l'énergie
et de l'environnement en Auvergne-Rhône-Alpes
www.auvergnerrhonealpes-ee.fr



13 OEB
Observatoire de l'environnement en Bretagne
www.bretagne-environnement.org

Contact

Coordination centralisée
ARPE PACA
240 rue Léon Foucault • CS 10432 •
13591 AIX-EN-PROVENCE cedex 3
04.42.90.90.68

rare@rare.fr
www.rare.fr

Avec le soutien
de l'ADEME





RARE

RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Un réseau de
savoir-faire
et de **compétences**
au service
des territoires

Nouveaux territoires, nouveaux enjeux

Nouveaux territoires, nouvelles compétences dans un contexte de transitions écologiques, énergétiques...

Les Régions sont désormais renforcées dans leur rôle de chefs de file des politiques territoriales, notamment du développement économique.

Le RARE réunit les agences régionales de l'énergie et de l'environnement en France. Adaptées aux besoins dans chaque région, elles agissent en lien avec les acteurs du territoire en mettant en œuvre les pratiques et solutions d'aujourd'hui et de demain. Les agences sont les outils opérationnels des Régions (SRCE, Charte « zéro phyto », etc.) et de leurs partenaires pour répondre aux enjeux de développement durable et de transitions écologique, économique et sociale. Les agences sont reconnues dans les articles de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) :

Art. 188 :

« La mise en œuvre du programme régional pour l'efficacité énergétique s'appuie sur le réseau des plateformes territoriales de la rénovation énergétique et, dans leurs domaines de compétences respectifs, sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, (...) sur les agences régionales de l'énergie (...) »

Art. 191 :

« Les agences régionales de l'environnement apportent leur concours à la mise en œuvre des compétences dont les régions disposent en matière d'énergie, d'environnement et de développement durable. »

Au service des nouveaux exécutifs régionaux, les agences sauront faciliter la mise en cohérence des changements à venir et contribuer aux politiques de développement durable ambitieuses.



3 cœurs de métier, au service des territoires



1. Connaître les territoires

Des données fines et proches des territoires :

Par des échanges permanents entre experts et professionnels au sein du RARE, le savoir-faire méthodologique partagé assure une connaissance fine des données, aux différentes échelles territoriales. Ces diagnostics sont des appuis incontournables sur lesquels capitaliser.



Concertier, co-construire et mieux accompagner

Les observatoires (énergie et changement climatique, précarités énergétiques, biodiversité, développement durable, eau, déchets, ...) portés par les agences permettent de fournir de véritables tableaux de bord et outils de référence pour mettre en place et suivre des politiques territoriales ambitieuses.

La connaissance des acteurs :

Les agences sont au cœur du dialogue entre les acteurs institutionnels, financiers, politiques et acteurs de terrain. Elles synthétisent l'information et la portent à connaissance de tous.



La première centrale villageoise photovoltaïque
(Plateau de la Leysse), impulsée par AURA-EE



2. Accompagner les territoires en transition

Apporter un appui technique et méthodologique :

Les agences appuient la mise en œuvre de projets et démarches en cherchant à aller toujours plus loin et en croisant les enjeux : Agenda 21 ++, Plans climat plus ambitieux, développement de circuits courts, facilitation de partenariats autour de projets d'économie circulaire...

Concierter et co-construire :

Lieux de concertation et au cœur des réseaux, les agences permettent le dialogue et des partenariats avec l'ensemble des collectivités et acteurs territoriaux. Elles offrent des espaces non-militants de gouvernance partagée où le dialogue est permanent.

Accompagner et opérationnaliser les nouvelles compétences de la Région :

Mobilité, la gestion et prévention des déchets, et dans l'élaboration des SRADDET et SRCE, etc. Grâce à leur démarche transversale et multi-partenariats, les agences naviguent entre les différents niveaux de gouvernance pour mieux coordonner et mobiliser tous les acteurs.



3. Innover pour aller plus loin

Identifier et faciliter les innovations :

Les agences pilotent des expérimentations sur le terrain pour proposer le meilleur des réponses territoriales. Elles déploient des solutions concrètes et opérationnelles sur la région. Par leur approche prospective et transversale, les agences font émerger les sujets de demain notamment par la formation des élus.



(© ARPE/PACA)

Expérimenter et accélérer l'innovation dans les territoires